

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 20 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 novembre 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège (donne pouvoir à Stéphanie THIBAUD), DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. CROCHET Jean (donne pouvoir à Hervé BESSONNET).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 27/11/2023
Et publication ou notification le : 27/11/2023

A été nommé secrétaire : M. Yves GLACIAL

2023_11_03 – Budget principal 14200 : décision modificative n° 2

La commune doit intégrer des frais d'études de l'année 2019 suite à des travaux réalisés Rue de l'Île de Rié. Pour cela, plusieurs écritures budgétaires (opérations d'ordre) sont nécessaires :

Section d'investissement :

Chapitre – Article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
041 - 231		+ 2 178,00 €		
041 - 203				+ 2 178,00 €
Total		+ 2 178,00 €		+ 2 178,00 €

La section d'investissement s'équilibre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve la décision modificative n°2 ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2023
Le Maire,
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Yves GLACIAL